



Communiqué de presse Lancement du FIP GALIA PME 3

GALIA GESTION lance un nouveau Fonds d'Investissement de Proximité, le **FIP GALIA PME 3**, qui a reçu le 31 octobre 2006 l'agrément de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Ce FIP est commercialisé par les Caisses d'Epargne Aquitaine Nord, Midi-Pyrénées, Pays de l'Adour et Poitou-Charentes. Il s'est fixé un objectif de souscription de 4,5 M €.

Ce Fonds prendra des participations dans des PME des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Il sera principalement orienté vers des dossiers de transmission et de développement, en co-investissements avec les autres structures gérées ou conseillées par GALIA GESTION.

Au 31 décembre 2006, les deux premiers FIP (**GALIA PME 1** et **GALIA PME 2**) auront investi dans une dizaine d'entreprises pour **plus de 3 M€**, soit près de 70 % de leur objectif d'investissement dans les PME.

A propos de GALIA GESTION : GALIA GESTION est une Société de gestion de Portefeuille spécialisée dans le capital investissement, basée à Bordeaux. Créée en 2002, elle a obtenu son premier agrément fin 2002. Le Capital de GALIA GESTION est détenu directement et indirectement par la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord (55%), la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour (25%) et l'équipe de gestion. Avec le **FIP GALIA PME 3**, GALIA GESTION verra le montant des fonds gérés et conseillés dépasser les 56 M€.

Contacts GALIA GESTION :

Yves BARDINET (05.57.81.88.15),
Christian JOUBERT (05.57.81.88.11),
Vincent SCHIFANO (05.57.81.88.14).

www.galia-gestion.com



Le Fonds GALIA PME 3 est un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité)

Conditions de Souscription

Souscriptions

Les souscriptions seront reçues du 31 octobre au 22 décembre 2006 dans les Caisses d'Epargne Aquitaine Nord, Poitou-Charentes, Pays de l'Adour, Midi-Pyrénées.

- Droit d'entrée : 5%.
- Droit de sortie : néant à l'échéance.
- Valeur d'origine de la part : 500 euros.

Durée

8 ans (prorogeable de deux périodes successives de un an chacune).

Rachat

Pas de rachat possible (hors cas prévus par la loi).

Cession

La cession est déconseillée avant 5 ans (remise en cause des avantages fiscaux).

Fiscalité

Réduction d'impôt égale à 25% de l'investissement, dans la limite de versement de 12 000 euros pour une personne seule et de 24 000 euros pour un couple, et exonération des revenus et plus-values (à condition de conserver les parts au moins 5 ans).

Date de l'agrément AMF : 31 octobre 2006.

Défiscalisation

Pour les porteurs de parts fiscalement domiciliés en France, les FIP offrent un cadre fiscal particulièrement attractif, sous réserve notamment de conservation des parts souscrites pendant au moins 5 ans :

A l'entrée :

- Réduction d'impôt lors de la souscription :

Les souscripteurs bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 25 % de la souscription, dans la limite de versement de :

- 12 000 euros pour une personne seule,
- 24 000 euros pour un couple,

Soit une réduction maximale en 2006 en souscrivant à Galia PME 3 de :

- 3 000 euros pour une personne seule,
- 6 000 euros pour un couple.

A la sortie :

- Exonération d'impôts sur les produits et plus-values :

L'ensemble des produits et plus-values générés sont exonérés d'impôts (hors prélèvements sociaux).